



**NATIONAL FARM ANIMAL CARE COUNCIL
CONSEIL NATIONAL POUR LES SOINS AUX ANIMAUX D'ÉLEVAGE**



Comment on définit les priorités de recherche sur le bien-être animal dans le cadre du processus des codes et dans les projets de codes en cours

Activité : Forum du Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage

Lieu : Ottawa (Ontario)

DATE : 23 novembre 2015

Jackie Wepruk, directrice générale du CNSAE

Comment on définit les priorités de recherche sur le bien-être animal dans le cadre du processus d'élaboration des codes

Les besoins sont compilés et soumis au CNSAE par :

- ▶ le Comité scientifique
 - ▶ qui cerne les lacunes dans les connaissances et les domaines où il faudrait pousser la recherche d'après son rapport sur les questions de bien-être prioritaires
- ▶ le Comité d'élaboration du code
 - ▶ lorsqu'il détermine les exigences et les pratiques recommandées en s'appuyant sur les meilleures études scientifiques disponibles et sur d'autres sources de connaissances pertinentes





Animal Welfare Research
Needs

[Dairy Cattle](#)

[Beef Cattle](#)

[Equine](#)

[Farmed Fox](#)

[Mink](#)

[Pig](#)

[Sheep](#)

Animal Welfare Research Priorities Identified through the Code Development Process

Animal welfare research priorities identified during the Code development process are a compilation of priorities coming from:

- The **Scientific Committee, which identifies gaps in knowledge and areas for further research** relating to their report on priority welfare issues (see step 2 of the [Code development process](#) for a description of priority welfare issues). To review the Scientific Committee report on any Code updated through the NFACC process visit the Code page by selecting the species from the Codes of Practice menu above.
- The **Code Development Committee, as it develops Code requirements and recommended practices based on the best available science and other acceptable knowledge sources.**

Following the development of a Code, these animal welfare research needs are compiled and submitted to NFACC. The aim is for animal welfare research addressing these research priorities to be supported by funding bodies.

Ultimately, the goal is to support as much research as possible in priority areas before the next revision to the Code. The NFACC's process recommends Codes should be regularly reviewed (i.e. every five years), and revised at least every 10 years, to ensure they are current with government policy/regulations, industry practices and scientific research.

To go directly to current animal welfare research priorities click on the species list to the left.



[Animal Welfare Research Needs](#)

[Bovins laitiers](#)

[Bovins de boucherie](#)

[Équidés](#)

[Farmed Fox](#)

[Visons](#)

[Pig](#)

[Moutons](#)

Priorités de recherche sur le bien-être animal définies dans le cadre du processus d'élaboration des codes

Les priorités de recherche sur le bien-être animal définies au cours du processus d'élaboration des codes sont une compilation des priorités provenant :

- Du **Comité scientifique, qui cerne les lacunes dans les connaissances et les domaines où il faudrait pousser la recherche** d'après son rapport sur les questions de bien-être prioritaires (voir l'étape 2 du [processus d'élaboration des codes](#) pour une description des questions de bien-être prioritaires). Pour consulter le rapport du comité scientifique d'un code révisé selon le processus du CNSAE, visitez la page des Codes en sélectionnant une espèce dans le menu à gauche.
- Du **Comité d'élaboration du code, lorsqu'il détermine les exigences et les pratiques recommandées en s'appuyant sur les meilleures études scientifiques disponibles et sur d'autres sources de connaissances pertinentes.**

Après l'élaboration d'un code, ces besoins de recherche sur le bien-être animal sont compilés et soumis au CNSAE. On veut ainsi que la recherche sur le bien-être animal portant sur ces priorités de recherche soit soutenue par les organismes de financement.

En bout de ligne, l'objectif est de soutenir le plus de recherche possible dans les secteurs prioritaires avant la révision suivante du code. Le processus du CNSAE recommande que les codes soient examinés périodiquement (tous les cinq ans) et révisés au moins tous les 10 ans pour rester au fait des politiques et de